

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal..... 19
Nombre de membres en exercice..... 16
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération..... 15
Date de la convocation et d'affichage..... 09 septembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX et le QUINZE SEPTEMBRE à 20 H 00, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Hélène PRAL, Jean-Pierre CAILLET, Catherine PELTIER, Remourier, James EPTING, Bernard ROLLIN, Joseph CELLIER, Corine FHAL, Nicole TISSEYRE, Patrick LEMAITRE et

PROCURATION : Gilles BRAGHINI à Christian BORDAZ.

ABSENTE ET EXCUSEE : Alexandra BONOD-FERRIEUX.

Nicole TISSEYRE a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

A 20h05 suspension de séance pour écouter les doléances des habitants de l'immeuble du Clos () accompagner au service compétent du département.

A 20h25 reprise de la séance.

Lecture et approbation de procès-verbaux des conseils municipaux des 21 et 28 juillet 2022 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'HERBASSE : rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable – année 2021

Conformément au décret n°95-635 du 06 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics, il incombe au Maire de présenter annuellement au conseil municipal le rapport établi par le Syndicat des Eaux de l'Herbasse. Le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, du rapport annuel 2021 du Syndicat des Eaux de l'Herbasse.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS AGGLO – rapport d'activités annuel 2021

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales et au vu du décret n°2017-1334 du 20 septembre 2017 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics, il incombe au Maire de présenter annuellement au conseil municipal le rapport établi par l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, du rapport annuel 2021 de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS AGGLO – approbation du rapport d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) 2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément au Code général des impôts, l'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être soumise à l'approbation de chaque conseil municipal dans un délai de 3 mois à compter de la transmission.

Après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT qui fixe l'évaluation des charges nettes transférées, et en particulier le transfert de la piscine de Chabeuil, le conseil municipal approuve le rapport 2022 à l'unanimité.

ENSEMBLE POLYVALENT – modification du règlement intérieur et modification des tarifs de location des salles

Monsieur le Maire propose de rapporter la délibération n°2022-068 du 28 juillet 2022 relative au règlement intérieur de l'ensemble polyvalent. Il convient d'apporter des précisions et des modifications supplémentaires.

Monsieur le Maire propose de valider le nouveau règlement intérieur modifié de l'utilisation des salles de location des salles. Vote à l'unanimité.

EGLISE – demande de subvention au titre de la restauration de patrimoine auprès du Département

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le souhait de procéder aux travaux d'installation de la construction de l'église. Ce projet peut faire l'objet d'une aide financière du Département dans le cadre du patrimoine bâti. Le montant des travaux se monte à 57.480 €HT, une souscription complémentaire de 30.000 €. Le Département de la Drôme est sollicité à hauteur de 9.500 €.

FONCIER ENCLAVE – parcelle AA 8 située à la Garenne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal leur délibération n°2020-077 du 22 octobre 2020 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée AA 8 d'une superficie de 7.193 m² située à la Garenne. Celle-ci est sortie sur le domaine public. Monsieur le Maire propose de faire préemption sur une parcelle de bois pour permettre la création d'une sortie sur le domaine public. Vote à l'unanimité.

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Drôme

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Drôme a souscrit, pour le compte de nombreuses collectivités du département, un contrat d'assurance les garantissant contre certains de leurs risques financiers découlant des règles statutaires (congé et décès). Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2022 et le centre de gestion a lancé une procédure de renouvellement. Après lecture des résultats le conseil municipal fait le choix de l'Option 1 pour les agents immatriculés à la CNRACL, à savoir un taux de 6,55 % garantissant tous les risques et avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire uniquement. Pour les agents immatriculés à l'IRCANTEC le taux est de 1,30 % avec les mêmes garanties. Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions d'adhésions au contrat de groupe avec le Centre de Gestion. Vote à l'unanimité.

FUNERAIRE : rétrocession à la commune d'une concession funéraire dans le columbarium

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une famille génissoise a déménagé de la commune et a procédé au rapatriement de l'urne funéraire de leur fille pour un regroupement familial. Elle a manifesté son souhait de rétrocéder cette concession, case n°C1 du columbarium, à la commune et de verser le montant de la rétrocession au Centre Communal d'Action Sociale. Le montant de la rétrocession de 221,29 € sera versé au CCAS. Vote à l'unanimité.

CENTRE DE GESTION DE LA DROME : adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les Centres de Gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Elle a en effet inséré un nouvel article (article 25-2) dans la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui oblige les Centres de gestion à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L.213-5 et 213-10 du même code, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

La loi prévoit également que des conventions puissent être conclues entre les Centres de gestion pour l'exercice de ces missions à un niveau régional ou interrégional, selon les modalités déterminées par le schéma régional ou interrégional de coordination, de mutualisation et de spécialisation mentionné à l'article 14 de la loi du 26 janvier 1984.

En adhérant à cette mission, la collectivité (ou l'établissement) prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation. Pour information, le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 fixe ainsi la liste des litiges ouverts à la médiation préalable obligatoire.

Le Centre de Gestion de la Drôme a fixé un tarif forfaitaire de 400 € pour les collectivités affiliées à raison d'une mission de 8h00. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'adhésion. Vote à l'unanimité.

VALIDATION DES LONGUEURS DE VOIRIE

Dans le cadre de l'attribution de la Dotation Forfaitaire à Orientation Voirie, le Département de la Drôme procède à un recensement des données relatives à la longueur de la voirie communale. Une enquête publique portant sur la réorganisation de la voirie communale a eu lieu en 2017 et par délibération les données suivantes ont été approuvées : 39.404 mètres de voirie et 6.930 mètres de chemins ruraux. Le conseil municipal prend acte à l'unanimité.

INFOS DU MAIRE

- Plusieurs demandes de créneaux horaires supplémentaires ont été déposées pour le planning 2022-2023. Il demande la constitution d'un groupe de travail pour étudier toutes ces demandes.
- Un campement des gens du voyage s'est installé sur le parking de la place du Dauphiné pour une durée maximale de deux semaines.

RAPPORT DES COMMISSIONS

TRAVAUX (Michel CHAPET)

- TERRAIN DE FOOT : la fermeture de l'entrée par la pose d'un portique sera réalisée fin septembre.
- RD 608 route de Mours : une réunion avec le maître d'œuvre et l'entreprise retenue aura lieu le 16 septembre en mairie.

FINANCES (Michel CHAPET)

- Situation financière au 12 septembre : les crédits sont consommés à hauteur de 57 % en section de fonctionnement et 30% en section d'investissement.
- Mise en place d'un tableau de suivi des consommations électrique et gaz pour l'ensemble des bâtiments permettra de faire une projection pour ajuster le budget.
- Monsieur le Maire propose d'étudier la pose de panneaux photovoltaïques sur le parking de la mairie pour l'alimentation de la mairie.
- La commission des finances se réunira en octobre pour l'étude du budget supplémentaire.

TRAVAUX (Joseph CELLIER)

- ANCIENNE MAIRIE : les travaux de transformation de la grande salle, du petit bureau et la mise en accessibilité des locaux ont débutés.
- ENSEMBLE POLYVALENT : les travaux d'étanchéité du foyer ont débuté pour une durée de 2 semaines.
- IMMEUBLE LA MATINIÈRE : les travaux de couverture des balcons seront réalisés fin septembre.
- LOCATIFS DU GARAGE COMMUNAL : il va être procédé à l'isolation d'une cloison.

LOCATIFS (Hélène PRAL)

- De nombreux logements sont encore équipés de radiateurs électriques d'origine, compte tenu du contexte le problème est à étudier.
- Un appartement T2 va se libérer à la Matinière en octobre.

SOCIAL (Hélène PRAL)

- Les ateliers informatiques sont reconduits avec le même intervenant bénévole.
- Le 5 octobre aura lieu la semaine bleue de 14h à 17h avec pour thème « changeons nos regards sur nos aînés, brisons les idées reçues ». Des ateliers seront mis en place pour l'occasion, une réunion de préparation aura lieu en mairie le 22 septembre à 18h.
- Le 6 octobre auront lieu le don du sang à la salle des fêtes ainsi que la marche accompagnée.
- Le 22 août le CCAS a participé au 100^{ème} anniversaire de Mme Aimée LISBO entourée de sa famille et ses amis.

VALENCE ROMANS DEPLACEMENT (Bernard ROLLIN)

- VRD a procédé au lancement du plan vélo intercommunal sur la VC 2, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera signée avec la Commune et VRD. L'opération est dénommée CYCLEO, le réseau vélo pour tous les jours.

EMBELLISSEMENT (James EPTING)

- Malgré la forte chaleur de cet été seulement quelques arbres sont à remplacer.
- le 17 septembre est la journée mondiale du nettoyage de la planète.

URBANISME (Catherine PELTIER)

- Compte rendu des réunions des 17 juillet et 13 septembre au cours desquels ont été vu notamment une déclaration préalable de division et 4 DP pour des panneaux photovoltaïques.

TRAVAUX (Jean-Pierre CAILLET)

- MAIRIE : les travaux de modification du hall d'accueil démarrent le lundi 26 septembre.
- L'alarme mise en service dans l'ancienne mairie sera étendue à la salle des fêtes et à l'ensemble polyvalent.

COMMUNICATION (René PARREAU)

- Présentation du nouveau site mis en ligne depuis le 1^{er} septembre. Il reste quelques mises à jour à faire sur les associations et quelques rubriques. Ce travail a été réalisé en 8 mois grâce aux équipes municipales. Un remerciement tout particulier à Annabelle.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30.
Prochain conseil municipal : jeudi 20 octobre 2022 (sous réserve de modification)

Le Maire,



La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical stroke.